


Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

3 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Born Charles-Hubert ;Thiebaut Christophe ;Thiebaut Christophe (supplée Born Charles-Hubert) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours fait appel à des notions de droit public (première partie) et de droit privé (seconde partie). La première partie est centrée sur : - l'aménagement du territoire et l'urbanisme : plans d'aménagement, règlements d'urbanisme, permis, sanctions et mise en oeuvre des plans (expropriation); - l'environnement : le permis d'environnement; - les marchés publics : procédure de passation, sélection qualitative, régularité des offres, attribution, et exécution. La seconde partie comprend deux sections: la première est consacrée à la propriété immobilière et aux droits dérivés du droit de propriété; la seconde a trait aux rapports juridiques qui naissent de la réalisation d'un ouvrage: accès à la profession, relation maître de l'ouvrage - architecte; relation maître de l'ouvrage - entrepreneur.
Acquis d'apprentissage	<p>• connaître les notions juridiques de base indispensables à la réalisation d'un ouvrage, que ce soit sous l'angle de sa conception, de son édification, de son exploitation, de sa transformation ou de son remplacement. Pour ce faire, l'étudiant est invité à utiliser un texte juridique (présentation formelle d'une norme), à en comprendre le sens (techniques d'interprétation) et à l'appliquer à une situation concrète.</p> <p>1 Sont passés en revue le droit de l'urbanisme, le droit de l'environnement, le droit de la propriété et le droit des marchés publics. Au terme du cours et dans sa vie professionnelle future, l'étudiant devrait, d'une part, avoir intégré des réflexes pour assurer la sécurité juridique de l'ouvrage et, d'autre part, avoir compris la logique et le raisonnement d'un texte juridique. Le cours prend comme base le droit wallon et indique les spécificités bruxelloise et flamande.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Contenu	Le cours s'appuie sur un syllabus, un recueil de textes juridiques, une farde de documentation et des supports visuels. L'étudiant doit avoir les textes juridiques lors du cours.
Faculté ou entité en charge:	LOCI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] : ingénieur civil des constructions	GCE2M	3		
Master [120] : ingénieur civil architecte	ARCH2M	3		